

Seance du 10 Avril 1946.

L'an mil neuf cent quarante-six, le dix Avril à vingt-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J. Grand, Maire.

Étaient présents : M. M. Soubielle, M^le Adoue, M. Carthey, Recurt, St. Blancat, Sandrine, Galan, Verdier, Balthu, Dufor, Bordes Calazac, M^{me} Fiocco, Soubis, Ferri, Sages, M^{me} Seilhan.

Absents excusés : M. M. Maylin, Couarne, M^{me} Castel.

M. Dufor fait les fonctions de Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1^o Projet d'adduction d'eau potable,
- 2^o Vieilles Halles.
- 3^o Demande concession d'eau Satour
- 4^o Questions diverses.

Démission de M. Allinon

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de démission de M. Allinon comme Vice-Président du Comité des Fêtes de la Ville. La Commission des Fêtes Municipales se réunira prochainement pour procéder à son remplacement.

Projet d'adduction d'eau

Le Président rappelle qu'une réunion, à laquelle avait été invité les Maires des communes de St. Paul, Arentignan, Montjeu, Lombres, Mazeris, Nost, Seilhan, Clusson, Clarac, Villeneuve de Rivière, Pontat, Faillebourg, Bordes de Rivière, Pointis de Rivière, Esciran, Jaunac, s'était tenue à la Mairie de Montjeu, le 11 Mars 1946, pour étudier la possibilité d'alimentation en eau potable de la région de Montjeu.

Comme suite à cette première réunion, l'Ingénieur en Chef du Génie Rural vient d'adresser un modèle de délibération à faire prendre, en trois exemplaires par les communes qui désirent entrer dans un syndicat d'étude pour le projet dont la réalisation est envisagée. Chacune des Maires aura à envoyer la dite délibération au Préfet de son département.

Le Maire propose aux Membres présents d'appeler ce Syndicat "Syndicat intercommunal de la région de Montjeu pour la distribution d'eau potable".

Il ajoute que le rapport de M. le Professeur Castéras concernant la source, dont le captage est à l'étude, est favorable. Cependant, pour notre commune, il paraît désirable, avant de nous soumettre cette délibération d'attendre d'avoir reçu la note complémentaire qui nous sera adressée sur les conditions actuelles de l'alimentation en

Vieilles Halles

eau de la ville, en particulier après avis du même Professeur.

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 30 Mars nous informant que M. le Ministre de l'Education Nationale a donné son approbation à l'exécution du devis de 4.288.265 francs - ayant pour objet: la reconstruction des Vieilles Halles.

Le Ministre a décidé, en raison de la nature accidentelle du sinistre, de demander à la Municipalité comme propriétaire de l'édifice, de participer à l'entreprise projetée pour une somme de 2.144.000 francs, soit le 50% des frais.

Le Préfet nous saisit de la question en nous demandant de l'examiner très attentivement et s'il y a lieu de délibérer pour le vote des fonds de concours demandés.

Le Conseil Municipal, après intervention de plusieurs et sur la question suivante posée par le Président:

- 1. Êtes-vous d'avis de la construction d'une Halle?
A l'unanimité, les membres présents ont répondu "OUI"
- 2. Êtes-vous d'avis de voter le principe d'une participation à la reconstruction des Vieilles Halles projetée par les Beaux-Arts?
Ont voté pour: M. le Maire, M. Flocco, Fages, Dubie H. Carthier, Recurt, Berde, Calazac (8)
Ont voté contre: M. M. Dandine, Soufer, Seubille, Galan, Verdier, Balthé, Seilhan, Gouri, St. Blancat (9)
Il est abstenu, le Maire qui n'a pas pris part au vote.

Demande concession eau

M. Latour propriétaire d'un immeuble, quartier de la Roque, demande l'autorisation d'installer, à ses frais, une canalisation d'eau depuis l'usine à gaz (point terminus actuel) jusqu'à son immeuble. Le Conseil décide d'autoriser, sous réserve que cette installation provisoire soit faite dans le fossé bordant la route et à l'air libre et que l'intéressé se munira d'un compteur.

Question d'urgence

Doléances des C. M. du quartier du Parc et de l'Arrière St. Gaudens au sujet de l'enlèvement des ordures ménagères. Des impôts ont été donnés au profit de ces ordures.

Le Maire confirme les conclusions satisfaisantes des analyses de l'eau de la ville, par la lecture de la lettre venue de laboratoire de Toulouse. Toutefois, par mesure de précaution, la redistribution de l'eau se continuera pendant quelque temps.

Il donne lecture de la lettre de M. Lajaillarde l'itinéraire sanitaire au sujet de la nomination de M. Bilgarric aux mêmes fonctions. Le Conseil, à l'unanimité, estime que la ville peut avoir plusieurs itinéraires pour assurer le service municipal, comme il y a plusieurs docteurs pour assurer le service de l'Etat Civil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

M. Vassier